



FIN DE SUSPENSION TEMPORAIRE

POUR LES AGENTS SPORTIFS AYANT PARTICIPÉ À LA FORMATION CONTINUE DU 30 MARS 2018*

CAS DD N° 16 – M. WOLFF Jean-Noël	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N° 25001066108 d'agent sportif FFBB de Monsieur WOLFF Jean-Noël. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
--	---	---

*Relevé de décisions de la Commission des Agents Sportifs (Discipline) du 15 mars 2017